

question du statut de l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité. Une motion au sein de celui-ci en vue d'expulser l'Afrique du Sud des Nations Unies a été défaite par le veto de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis. La question est alors revenue à l'Assemblée qui a décidé d'accepter le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. En conséquence, le président de l'Assemblée a tranché la question en refusant à l'Afrique du Sud le droit de prendre part aux délibérations de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Canada, bien que sans succès, s'est opposé à cette décision, en alléguant sa foi dans le principe de la participation universelle à l'organisation mondiale et sa conviction qu'il pourrait s'agir là d'un dangereux précédent; on pourrait s'en autoriser à l'avenir pour adopter des mesures semblables contre d'autres pays. Le Canada croyait aussi que toute mesure empêchant l'Afrique du Sud de participer aux organisations internationales et de s'exposer directement aux critiques des autres pays réduirait les chances de réussite d'une modification des politiques racistes de ce pays.

Moyen-Orient

En 1974, la question palestinienne a été le point saillant des tensions persistantes au Moyen-Orient. Le débat sur la Palestine a atteint son point culminant lors de l'apparition dramatique de M. Yasser Arafat, leader de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), devant l'Assemblée générale en novembre.

Cet événement, ainsi que les résolutions réclamant l'autodétermination du peuple palestinien (sans mention du droit d'Israël à l'existence) et l'attribution d'un statut d'observateur à l'OLP aux Nations Unies, ont constitué des gains évidents pour la diplomatie arabe. Grâce à l'appui d'autres pays non alignés, les résolutions arabes ont réussi à être adoptées, avec, toutefois, une majorité moindre que celle prévue. Néanmoins, ce fut un parfait exemple de l'étendue de la coopération entre les divers pays non alignés, coopération déjà démontrée par l'exclusion de l'Afrique du Sud de la vingt-neuvième session de l'Assemblée.

Cependant, le Canada s'est abstenu de voter sur la résolution concernant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination; elle ne confirmait pas selon lui les droits de toutes les parties intéressées, y compris Israël et le peuple

palestinien, à vivre en paix et en sécurité, et à avoir voix au chapitre dans la détermination de leur propre destinée. En outre, le Canada ne croyait pas être en mesure de décider qui était le porte-parole officiel du peuple palestinien. La délégation a également voté contre la résolution voulant accorder à l'OLP le statut d'observateur permanent parce que cette résolution donnait effectivement à l'OLP au sein de l'ONU, un statut jusque-là accordé aux seuls États souverains et associations d'États souverains.

Questions économiques et sociales

Élu en 1973 pour un mandat d'un an seulement auprès d'un Conseil économique et social élargi (ECOSOC), le Canada a été réélu en 1974 pour un plein mandat de trois ans.

Traditionnellement, l'ECOSOC tient sa session du printemps à New York et sa session d'été à Genève, toute autre session additionnelle ayant lieu, au besoin, à New York.

En 1974, la cinquante-sixième session (printemps) et la cinquante-septième session (été) de l'ECOSOC ont traité de toute une gamme de questions sociales et économiques. Parmi ces questions, on retrouve les préparatifs et les résultats subséquents de la Conférence mondiale sur la population, ainsi que les mesures de secours à adopter pour la région du Sahel en Afrique. L'une des réalisations les plus importantes de l'ECOSOC a été la création d'une «banque d'engrais» destinée à venir en aide aux pays en voie de développement qui doivent faire face à la pénurie mondiale d'engrais. En raison de son expérience unique comme siège et pays hôte de nombreuses sociétés multinationales, le Canada a joué un rôle actif au sein de l'ECOSOC dans les entretiens concernant les fonctions et responsabilités de telles entreprises.

L'ECOSOC s'est également préoccupé des mesures à prendre pour donner suite au Programme d'action pour un nouvel ordre économique international. Ce programme avait été adopté, avec certaines réserves importantes toutefois, par un certain nombre de pays, y compris le Canada, lors de la sixième session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU. Le Canada s'est dit surtout préoccupé par la nécessité de maintenir le régime du droit international en ce qui concerne la